

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240304_P_042
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « Les bâtisses de Colempce » relative à l'organisation d'un camp enfance pour l'hébergement en pension complète pour un groupe de 24 enfants du territoire âgés de 6-8 ans.

Le Président,

N° 20240304_P_042

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Les bâtisses de Colempce
42 impasse de la Calade
43150 Chadron**

Pour l'organisation d'un camp enfance en pension complète pour un groupe de 24 enfants du territoire âgés de 6-8 ans.

Dates : Du 8 au 10 juillet 2024

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Participants : 24 enfants âgés de 6-8 ans

Lieu : Chadron (43)

Montant : 2449.80€ TTC
Acompte : 734.94€ TTC
Solde : 1714.86€ TTC

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 4 Mars 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240304-20240304_P_042-AU
Reçu le 11/03/2024